

XII . LES MUNICIPALITÉS FLOCH

1978-1999



Alexandre Plancher lors du baptême du collège de la Trocardière du nom de Salvador Allende (1973)
(collection privée)

L'échec de la gauche aux élections législatives de 1978 – alors que dans la circonscription de Nantes-Rezé, François Autain, maire PS (rocardien) de Bouguenais est élu député avec Jacques Floch pour suppléant, en remplacement d'Alexandre Plancher décédé – ouvre une séquence politique nouvelle dont François Mitterrand sort vainqueur. Bénéficiant du leadership à gauche depuis les municipales de 1977 – le PS devance désormais les communistes et, au sein du Parti Socialiste, Michel Rocard étant écarté au congrès de Metz en 1979 – Mitterrand mène la campagne des élections présidentielles de 1981 avec des slogans porteurs : « *changer la vie* », « *la force tranquille* » et 110 propositions en rupture avec les politiques qui prévalent depuis 1958. Le président sortant, Giscard d'Estaing – avec son premier ministre Raymond Barre – paie un bilan économique mauvais, illustré par la croissance importante du chômage durant son septennat.

Le 10 mai 1981, François Mitterrand est élu, recueillant plus de quinze millions de voix (51,8 %). Ayant dissout l'Assemblée nationale, il provoque une élection législative largement emportée par la gauche. Avec la nomination de François Autain au gouvernement, Jacques Floch devient député. Durant près de 3 ans, la première étape du septennat est marquée par le changement et de profondes réformes, appliquant le programme commun de la gauche : augmentation du SMIC, abolition de la peine de mort, création de l'impôt sur les grandes fortunes, nationalisation des banques de dépôt, semaine de 39 heures, retraite à 60 ans, extension du droit de travail, création des zones d'éducation prioritaire, adoption de grands projets culturels accompagnant le doublement des crédits du ministère de la Culture, abrogation du délit d'homosexualité etc... Cette politique est conduite par le gouvernement de Pierre Mauroy, premier ministre, avec la participation de quatre ministres communistes. Une politique volontariste de décentralisation est enfin engagée transférant de l'État vers les collectivités un certain nombre de compétences. La loi du 19 novembre 1982 modifie le code électoral, introduisant un part de scrutin proportionnel pour les élections municipales.

Le tournant de la rigueur, au début 1983 avec le plan Delors « *visant à réduire l'inflation* », et le recul du gouvernement devant les manifestations des tenants de l'école privée, ouvrent les premières brèches dans la solidarité gouvernementale. À la faveur de la nomination de Laurent Fabius comme premier ministre, en 1984, les communistes quittent le gouvernement. La libéralisation de l'audiovisuel, le début des affrontements en Nouvelle-Calédonie conduisant à une politique de négociation avec le FLNKS, l'instauration du scrutin proportionnel aux élections législatives, la poursuite de la politique de rigueur et le cap franchi des 2,5 millions de chômeurs (contre 1,5 au début du septennat), la nomination de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne marquent la période précédant les élections de 1986. À cette occasion, la droite obtient la majorité à l'Assemblée Nationale, le Front National apparu dans le paysage politique aux européennes

de 1984, faisant entrer l'extrême-droite au parlement grâce à la proportionnelle. Victime du mode de scrutin, Jacques Floch n'est plus député. Il retrouvera son siège deux ans plus tard !

Jacques Chirac, leader du RPR, est nommé premier ministre, ouvrant ainsi une nouvelle ère institutionnelle, « *la première cohabitation* ». Une réforme électorale pour les législatives est aussitôt adoptée à l'initiative du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua. Revenant au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, accompagné d'une nouvelle carte des circonscriptions, la gauche crie au scandale qualifiant la réforme de « *charcutage électoral* ». Pourtant, réélu président de la République en mai 1988, F. Mitterrand dissout l'Assemblée Nationale et se donne une nouvelle majorité dite de centre-gauche au parlement, nommant Michel Rocard premier ministre. Édith Cresson lui succède en 1991 puis Pierre Bérégovoy l'année suivante. Cette période est marquée par la poursuite d'une politique de rigueur concernant les finances publiques, la refonte du financement des partis politiques avec une loi d'amnistie pour les affaires antérieures, la privatisation du constructeur automobiles Renault et la création de la CSG. C'est sur fond d'affaires et de scandales de corruption que la droite revient au pouvoir aux élections législatives de 1993, F. Mitterrand appelant à Matignon Édouard Balladur. C'est la « *seconde cohabitation* ». En 1995, Jacques Chirac est élu président de la République, Alain Juppé étant nommé premier ministre. Celui-ci doit affronter un puissant mouvement social consécutif à son projet de réforme de la Sécurité Sociale. De nouvelles privatisations sont engagées (Péchiney, AGF, Bull...) et le service militaire est supprimé.

À Rezé, son député-maire, Jacques Floch, joue un rôle de premier plan durant toute cette période, devenant même secrétaire d'État dans le gouvernement Jospin à la fin 2001. Gilles Retière qui sera longtemps son adjoint à l'urbanisme lui succèdera alors que s'organise la nouvelle communauté urbaine, vingt ans après la création du SIMAN, préfiguration de la métropole nantaise d'aujourd'hui.

21 avril 1978 – 28 février 1999

Jacques FLOCH (né en 1938)

Le décès brutal d'Alexandre Plancher fait de son premier adjoint celui qui fera fonction de maire en attendant une élection partielle pour remplacer le siège laissé vacant au conseil municipal. Jacques Floch¹ est né le 28 février 1938 à Bihorel (Seine-Maritime). Arrivé dans la région nantaise comme technicien dans une société phytosanitaire, il fait une carrière de statisticien au ministère de l'Agriculture, puis à l'INSEE. Il s'installe avec son épouse née Colette Medrinal à Rezé à la fin de 1964 dans une nouvelle copropriété du quartier du Château de Rezé, près du lycée Jean Perrin, où ils élèvent leurs deux enfants dont un lourdement handicapé. Syndicaliste à la CFDT, il s'engage également dans la vie locale devenant président de sa copropriété et il participe à la création du Centre Culturel Populaire de Rezé. Ne souhaitant pas s'engager dans la SFIO d'alors, Jacques Floch milite au sein de la Convention des Institutions Républicaines, mouvement présidé par un certain François Mitterrand ! En 1969, à la faveur d'une réorganisation de la gauche non communiste issue de la Fédération de la Gauche Démocratique et Socialiste (FGDS), il rejoint le nouveau Parti Socialiste. Il vit alors de près les évolutions du nouveau parti autour de François Mitterrand à partir de 1971 alors qu'Alexandre Plancher lui a demandé d'être son premier adjoint. Devenu conseiller régional lors de la création des Régions en 1974 (désigné alors au sein du conseil municipal), il est élu conseiller général du nouveau canton de Bouaye-Rezé Sud en 1976. Député à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986 et depuis 1988, après son mandat de maire, Jacques Floch terminera brillamment sa carrière politique : il entre au gouvernement de Lionel Jospin en qualité de secrétaire d'État aux anciens combattants, le 3 septembre 2001 jusqu'au 6 mai 2002, au lendemain de l'élection présidentielle. Retrouvant son siège de député, il le laisse en 2007 à son suppléant, l'avocat Dominique Raimbourg, alors élu nantais. Jacques Floch préside aux destinées de l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise jusqu'en 2014. Il siège enfin au conseil municipal jusqu'en 2008. Il est chevalier de la Légion d'honneur.



Jacques Floch (photo ville de Rezé)

1 – 1^{ère} municipalité Floch (21 avril 1978 – 11 mars 1983)

Le 23 février 1978, au décès d'Alexandre Plancher, c'est Jacques Floch, 1^{er} adjoint, un homme aguerri et préparé, qui assume les fonctions de maire. La municipalité complétée par l'élection de Michel Bedel lors d'une partielle, c'est tout naturellement que le conseil municipal réuni le 21 avril élit Jacques Floch. Après avoir rendu hommage à son prédécesseur, il rappelle l'héritage qu'il a à défendre : « *le bilan 1959-1978 est grandiose, imposant* ». Il réitère enfin son attachement à l'union de la gauche. André Coutant, l'ancien militant PSU ayant choisi le PS avec M. Rocard en 1974, est élu 1^{er} adjoint et un 10^{ème} adjoint est désigné en la personne de Jean Hochard. Serge Conchaudron est enfin élu pour représenter la ville au conseil régional.



La municipalité en 1978 : au 1^{er} rang, de gauche à droite : Gilles Retière, Louis Québaud, Serge Conchaudron, Jacqueline Juhel, Jacques Floch, Anne Quillaud, Michel Jorand, René Papin, Yves Mariel, Michel Himène (AMR)



L'installation de J. Floch par le doyen d'âge Jean Brossaud (AMR)

La décès d'Alexandre Plancher a également provoqué une élection partielle pour renouveler son siège au conseil général. Cette élection témoigne de la force de la gauche. La candidate socialiste, Michèle Charpentier obtient au 1^{er} tour 31,9 %, le candidat communiste, Michel Jorand, 25,5 %, le candidat de droite recueillant 38,4 %, un candidat d'extrême gauche réalisant 4,2 %. Au second tour, Michèle Charpentier emporte le siège du canton de Rezé. Candidat suppléant de François Autain aux législatives qui suivent, Jacques Floch devient député

suppléant, la gauche emportant la circonscription face au député sortant, Benoît Macquet ! Au 1^{er} tour, à Rezé, François Autain obtint 39,2 %, Jean-Yves Coupel (élu nantais, PCF), 14,6 %, Benoît Macquet, 37,7 %.

Ce premier mandat municipal est marqué par l'adoption (21/12/1979) du premier Plan d'Occupation des Sols de la ville, POS élaboré sous le mandat 1971-1977. C'est ainsi que voit le jour un plan masse pour l'aménagement des Mahaudières, un schéma directeur pour le lotissement des Naudières, qu'est créée la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) du Jaunais. Enfin la municipalité décide de préserver à Trentemoult son caractère bâti et de se doter d'une politique foncière visant à maîtriser l'évolution urbaine. 1978 a vu la création d'un service d'accueil et d'éducation des jeunes enfants ainsi que d'un service municipal de restauration, la décision de construire un centre social aux Trois-Moulins. Sur le plan politique, la municipalité adopte (9 juin) un vœu intitulé « *halte au chômage et à la récession économique* » condamnant la politique du gouvernement Barre. Rezé compte alors 1 145 chômeurs. Plusieurs autres vœux sont adoptés dans cette période : contre le projet de centrale nucléaire au Pellerin (27/10/1978 et 30/10/1980 sans le vote communiste), en faveur d'une campagne pour le désarmement, à la demande du Mouvement de la Paix (30/03/1979), de soutien aux agriculteurs expropriés du Larzac ((29/06/1979), aux salariés de l'industrie aéronautique et spatiale de Bouguenais et Saint-Nazaire (SNIAS) victimes d'atteintes aux libertés syndicales et pour la réintégration des sept salariés licenciés de Saint-Nazaire, pour la défense des droits de l'homme et des libertés publiques (27/02/1980) dénonçant notamment les interdits professionnels en RFA mais aussi l'exil de Sakharov et l'intervention soviétique en Afghanistan, cette seconde partie sans le vote communiste.

Reflète des tensions nationales entre les deux partis de gauche, le groupe communiste reproche au maire son comportement à l'égard du personnel pour ce qui concerne des décisions prises avant débat ! Lors de l'adoption du budget primitif de 1979, les élus communistes regrettent que le conseil n'ait pas décidé de mener l'action contre les conséquences de la politique de l'État, en votant un budget volontairement en déséquilibre. Enfin la construction intercommunale est également l'objet de discordes. Ainsi, alors que la ville adhère au SIMAN (syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération nantaise), lors du conseil du 2 octobre 1981, les élus communistes émettent des réserves, en particulier sur les contraintes qui pourraient peser sur les communes en matière d'acquisitions foncières et contestent l'harmonisation de la Taxe professionnelle, les impôts devant relever, pour eux, de la compétence communale. Ils contestent enfin la toute puissance du SIMAN pouvant imposer à une commune un équipement d'agglomération sur son territoire. Visiblement, la stratégie à adopter vis-à-vis du PS provoque des tensions qui s'expriment publiquement au sein du PCF, son responsable de groupe, le 2^{ème} adjoint Michel Jorand prenant des distances par rapport à la direction de la section locale du PCF. Cela lui vaudra d'être écarté de la liste en 1983.

C'est au cours de ce mandat qu'est adoptée la municipalisation de l'école de musique (24/11/1978), après un débat au sein de l'équipe municipale, les socialistes préférant une gestion associative et les communistes, une gestion en régie ! C'est également à cette époque qu'est engagée la construction du foyer pour handicapés aux Chalonniers, parallèlement

à la création dans le même secteur d'une école maternelle, ainsi que la construction de l'école ouverte du Port au Blé. Un service de maintien à domicile pour les personnes âgées et d'aide ménagère est mis en place fin 1982. Plusieurs grandes opérations d'aménagement sont conduites : la Lande Saint Pierre (réalisation confiée à la société d'économie mixte de la ville en février 1980) en lieu et place d'un site initialement prévu pour accueillir un nouveau collège, les Mahaudières, le lancement d'études préalables sur le secteur de Praud et enfin la construction d'un ensemble immobilier de 82 logements aux Naudières, en partie sur des terrains appartenant à l'association diocésaine (conseil du 11/06/1982). À Trentemoult, la ville réalise un port abri pour l'accueil de la navigation de plaisance. En matière de voirie, les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la rocade sud de Rezé (futur périphérique) sont lancées, reprenant ce dossier ancien de voirie rapide devant permettre le désenclavement du sud Loire ; sont aussi lancées les acquisitions nécessaires à la percée V-Hugo-Sèvre (future avenues Louise Michel et Aragon). Enfin le conseil décide (18/12/1981) l'établissement d'un périmètre archéologique sur le site du quartier Saint-Lupien puis, l'année suivante (1/10/1982) l'acquisition de la chapelle Saint-Lupien.

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et d'une majorité de gauche à l'Assemblée Nationale (juin 1981) donne une nouvelle stature au maire de Rezé. Réélu suppléant du député François Autain, il prend aussitôt le siège de celui-ci lorsqu'il est nommé secrétaire d'État dans le gouvernement de Pierre Mauroy. Les écarts du rapport de forces PS-PCF se creusent encore lors de cette élection. Les élections législatives de 1981 et cantonales de 1982 témoignent de l'affaiblissement du vote communiste. À Rezé, à cette dernière élection, sur l'ensemble des bureaux de vote répartis en deux cantons, le PS obtient 47,7 %, le PCF 9,2 % tandis que les écologistes nouveaux dans le paysage politique obtiennent 6,2 % et la droite 37,3 %, des résultats très proches des législatives qui avaient eu lieu un an plus tôt. Un nouveau venu pour le PS, le jeune électromécanicien Daniel Prin, conseiller municipal, succède à Jacques Floch au siège de conseiller général du canton de Bouaye tandis que son adjointe Michèle Charpentier est réélue comme conseillère générale pour le canton de Rezé.

C'est alors que s'amorce le tournant de la rigueur dans la politique gouvernementale que s'engage la campagne des élections municipales. Ces élections de 1983 sonnent comme un coup de tonnerre pour la gauche. À Nantes, la droite avec Alain Chauty reprend la main, mettant fin à six années de gestion de gauche. Les autres villes de gauche résistent, mais la construction de l'agglomération marquera le pas.

À Rezé, comme c'est maintenant la tradition deux listes s'opposent : celle de la gauche rassemblée derrière son maire, Jacques Floch et celle de la droite derrière l'ancien député gaulliste de la circonscription, Benoît Macquet, une nouvelle fois. L'élu sortant « *communiste critique* », Michel Jorand, est écarté par le PCF de la liste d'union, « *déplorant cette situation* » et « *dénonçant à la fois le PS et le PCF* » (cf presse locale). Dès le 1^{er} tour, le 6 mars 1983, la liste « *d'Union de la gauche* » (PS, PCF, MRG, alliance écologique et gaulliste de gauche) obtient 9 078 voix (56,1 %) et 31 sièges sur les 39 que compte désormais le conseil municipal, 8 sièges revenant à la liste « *d'Opposition Républicaine* » Benoît Macquet avec 6 346 voix (39,2 %) comme le prévoit la nouvelle loi. Une 3^{ème} liste de

mouvance trotskyste « *Rezé d'abord* » conduite par Maximilienne Boyardjis n'ayant obtenu que 759 voix (4,7 %) n'a pas d'élu, le seuil légal de 5 % ne lui permettant pas de participer à la répartition des sièges.

2 – 2^{ème} municipalité Floch (11 mars 1983 – 17 mars 1989)

Installée le 11 mars, la seconde municipalité Floch procède à l'élection de son maire et des 11 adjoints. Sans surprise, par 31 voix contre 8 à son opposant, Jacques Floch est réélu maire. Les adjoints sont : Daniel Prin (1^{er} adjoint, suppléant du maire, démocratie locale et information), Yves Mariel (vice-président du CCAS, affaires sociales), Ginette Blandin (vice-présidente du CCAS, aides légales et facultatives, petite enfance), Michèle Charpentier (personnel), Serge Conchaudron (finances, affaires économiques), Gilles Retière (urbanisme et études générales d'aménagement), François Bourges (bâtiments, voirie, réseaux), Michel Bedel (relations extérieures), Jean-Pierre Brémont (environnement, cadre de vie), Jean-Luc Tréberne (culture) et Yannick Guillou (sports). Dès l'installation du conseil, les différents groupes commentent la situation politique, en particulier l'entrée de la droite républicaine par le biais du nouveau mode de scrutin. Si le maire, Jacques Floch se félicite : « *ne sentez vous pas le souffle de liberté sur les communes de France ? Le principe de la cohabitation est simple : la majorité gouverne, l'opposition contrôle...* » ; le nouveau 1^{er} adjoint, Daniel Prin, socialiste de culture « *catho de gauche* », évoque les conséquences du basculement à droite de Nantes : « *l'arrêt du tramway sud-Loire, la remise en question du tunnel de Cheviret et de la politique culturelle menée par la Maison de la Culture de Nantes* ». Le nouveau responsable des élus communistes, Claude Constant se félicite quant à lui qu'à Rezé la gauche reste largement majoritaire et sur l'entrée de la droite au conseil : « *travailler avec la droite ne nous fait pas peur, nous avons toujours été pour la proportionnelle.* »

Lors de ce second mandat de Jacques Floch, la ville se singularise par l'apport d'architectes de renom. Ainsi, c'est l'apport de Roland Castro à la réalisation des logements des Mahaudières livrés au début de 1983, de Massimiliano Fuksas pour la réalisation d'une médiathèque dans l'ancienne église Saint-André (acquisition en février 1985), celle de Dominique Perrault pour la résidence des Cap-horniers, sans oublier Alessandro Anselmi lorsque est prise la décision d'édifier un nouvel hôtel de ville dont les travaux commencent en 1987. La stature nationale de son député-maire lui permet de jouer un rôle important dans la mise en place de l'association « *Ville et banlieue* » et dans les premières expériences de politique de la Ville. Dans le cadre de l'opération « *Banlieue 89* », l'aménagement des ruelles de Trentemoult est engagé dès 1985.



La médiathèque Diderot (AMR)

Plusieurs ministres font le déplacement à Rezé, Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement pour la signature du contrat de rivière pour la Sèvre en 1984, préfiguration de la réalisation qui suivra du barrage de Pont-Rousseau, ou encore le premier ministre Laurent Fabius en déplacement dans l'agglomération nantaise, au début 1986 (il inaugurera deux ans plus tard la nouvelle halle de la Trocardière). La création de la SEM d'animation et promotion *Sud Loire Animation et Promotion* (SLAP) permettra d'organiser une grande manifestation annuelle, la foire-exposition dans ce nouvel équipement de la Trocardière. La même année voit arriver à Rezé une sous-direction du ministère des Affaires sociales, les Naturalisations, rue de la Commune de 1871. Enfin en matière d'assainissement, la réalisation du collecteur de la Jaguère (1985) avec l'installation de 73 km d'un réseau d'eaux usées permet d'assainir tout le secteur sud ouest de la commune tandis qu'en matière de voirie, une sécurisation de la circulation est permise par la réalisation de nombre de rond-points et la généralisation de l'éclairage public.

C'est le temps enfin du débat, complexe dans l'agglomération, sur le réseau de transports en commun après la réalisation de la première ligne de tramway nanto-nantaise. Le sénateur-maire RPR de Nantes, Michel Chauty n'avait pas été un partisan du développement de ce réseau en site propre lancé sous le mandat Chenard. Le rapport à la ville-centre est à nouveau posé. Pourtant J. Floch obtient l'accord de M. Chauty pour lancer cette seconde ligne dont le terminus initialement prévu à Pont-Rousseau est porté progressivement à la Trocardière, traversant ainsi le quartier populaire du Château.

Ce mandat municipal est également marqué par une nouvelle orientation de la politique du jumelage (Paul Morin succède à Jo Vince à la présidence de l'OMJ en 1983). Ainsi, après Saint-Wendel (RFA) et les liens avec Ineu (Roumanie) qui avaient marqué les années 70 et le début des années 80, c'est une coopération avec la ville algérienne d'Aïn-Defla qui est lancée dès la fin 1983. C'est aussi l'adhésion de la ville au nouveau syndicat intercommunal de développement culturel en juin 1984 alors que l'animation culturelle à Nantes est mise en cause par la suppression de subventions à de nombreuses associations, ce qui vaut au sénateur-maire de Nantes Michel Chauty le qualificatif de « *sécateur-maire* ». C'est enfin le début de la réhabilitation du quartier de Pont-Rousseau, la ville sollicitant l'aide de l'État. De fait, dans ce quartier qui comprend encore nombre de logements insalubres, de nouveaux logements seront construits rue Joseph-Turbel et les études sont lancées pour la reconquête et la réhabilitation de la RN 137 afin de rendre la ville plus sûre. L'élaboration du second POS de la ville courant 1987 témoigne de la volonté d'accueillir à Rezé de nouveaux habitants par une offre de logements accrue, c'est le début d'une nouvelle densification de la ville. Les immeubles des avenues Louise Michel et Aragon, les maisons de bois de Saint-Lupien, la ZAC de Praud voient le jour à cette époque. En juillet 1987, le conseil municipal adopte l'acquisition amiable de la « folie » à la Balinière pour y installer l'école de musique. La décision sera prise en septembre 1988 !

À mi-mandat, en 1986, se déroulent au scrutin proportionnel de liste, une première sous la V^e République, les élections législatives. Jacques Floch ne bénéficiant pas d'une position favorable sur la liste socialiste, n'est pas réélu député ! À gauche, le rapport de forces entre socialistes et communistes se creuse au bénéfice des premiers : à Rezé, le PS réalise 49,3 %

pour seulement 6,5 % au PCF ! La droite plafonne à 35,1 %. La victoire au plan national de la droite entraînera un retour du scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Deux ans plus tard, au lendemain de l'élection présidentielle, la dissolution de l'Assemblée nationale par le président Mitterrand provoqua une nouvelle élection législative favorable à la gauche. Dans la circonscription du sud Loire, Jacques Floch retrouve son siège de député. Sur la ville de Rezé il a obtenu 62,5 %, le candidat communiste Claude Constant ne recueillant que 5,1 % !

La fin du mandat voit la livraison du nouvel hôtel de ville dans le vieux bourg de Rezé, en janvier 1989, avec le déplacement du monument érigé en l'honneur de la République, square de la Fraternité, bicentenaire de la Révolution oblige, en février. Sur le plan politique, le retour d'une majorité socialiste avec des ministres dits « *d'ouverture* » au plan national réactive les tensions entre socialistes et communistes tandis que plusieurs élus ont été remplacés en cours de mandat (remplacement de deux adjoints démissionnaires en décembre 1983,



Le nouvel hôtel de ville (cliché ville de Rezé)

S. Conchaudron et Y. Guillou par René Mottais (finances) et Michel Brochu (sports) décédés de Raymond Cailleau en 1985, démission de M. Jouan en 1986). Sur plusieurs dossiers les élus communistes ont marqué leur différence par leur opposition, notamment à l'occasion d'un débat au conseil municipal, en décembre 1985, sur les emplois menacés dans l'entreprise Les Confections du Seil ! La presse locale évoque « *un clash* » dans la majorité, les élus communistes quittant la salle suite à l'interruption du débat, en présence des salariés mécontents, par le premier adjoint présidant la séance ! Cette opposition communiste se manifesterait également à l'occasion d'un vœu sur la modification des règles d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation d'État) en octobre 1986, à l'occasion d'une réorganisation des services avec le recours à un cabinet de consultants (octobre 1988) ou encore de manière plus anecdotique sur le choix de dénomination du boulevard Jean Monnet en décembre 1988 !

C'est avec des difficultés liées à un contexte politique national peu favorable (les présidentielles de 1988 ayant marqué une profonde division en sein de la gauche entre PS et PCF) que la gauche se rassemble assez tardivement, en janvier, soit deux mois tout juste avant l'élection municipale, J. Floch étant secondé cette fois par Alain Guiné, un technicien, ancien syndicaliste CFDT de 43 ans et également de culture « catho de gauche », son 1^{er} adjoint sortant, Daniel Prin visant la mairie des Sorinières, qu'il ne gagnera d'ailleurs pas. Quatre listes affrontent finalement les électeurs : la liste d'Union de la gauche conduite par Jacques Floch, celle d'Union républicaine (RPR, UDF et socio-professionnels) conduite par un ingénieur, conseiller régional et conseiller sortant, Albert-Yves Le Cloarec (sur cette liste figure un étudiant de 26 ans, Antoine Gautier qu'on retrouvera plus tard au conseil municipal) ; une liste dite « *d'Unité ouvrière et populaire* » du Mouvement Pour un Parti

des Travailleurs conduite par l'ancien adjoint socialiste, Yannick Guillou ; enfin une liste baptisée « *Écologie, Solidarité, Autogestion* » conduite par un technicien de 43 ans, René Bantegnie (sur cette liste figure un jeune fonctionnaire de 25 ans que l'on retrouvera au sein de l'équipe municipale dans les rangs socialistes en 2008, Pierre Quénéa).

Dès le 1^{er} tour de scrutin, le 12 mars 1989, la liste d'union de la gauche rassemble 9 372 voix (65,4 %) et recueille 33 sièges, la liste Le Cloarec, 3 351 voix (23,4 %) obtenant 5 sièges, la liste écologiste de R. Bantegnie 1240 voix (8,7 %) et 1 élu. Enfin la liste MPPT de Y. Guillou ne réunissant que 360 voix et 2,5 % n'obtient aucun siège. A l'évidence le départ de son leader historique local a affaibli la droite. C'est donc dans le contexte d'une majorité de gauche renforcée que s'installe la 3^{ème} municipalité Floch, le 17 mars.

3 – 3^{ème} municipalité Floch (17 mars 1989 – 18 juin 1995)

Le maire est réélu sans difficulté – A.-Y. Le Cloarec obtenant 5 voix – de même que ses 11 adjoints : Alain Guiné, 1^{er} adjoint (suppléance du maire, communication), Gilles Retière (urbanisme et développement), Michèle Charpentier (jeunesse), François Bourges (finances), Michel Bedel, Jacques Guilbaud (qualité de la vie), Ginette Blandin (affaires sociales), Jean-Luc Treberne (vie associative et relations internationales), Michel Brochu (enseignement, formation), Michel Dafniet (sports) et Michel David (travaux). Trois élus, sans être adjoints reçoivent une subdélégation : Michel Messina (culture), André Marti (personnel) et Jean-Pierre Brémont (environnement).



L'arrivée du tramway à Rezé (AMR)

Dès le début de ce mandat, la municipalité s'engage dans la démarche DSQ (Développement Social des Quartiers) dans le cadre de la « politique de la ville », engageant des conventionnements de quartier pour le Château de Rezé et les Mahaudières. Cela conduira notamment à la démolition partielle d'un immeuble avenue de Bretagne avec un réaménagement de l'espace public concomitamment avec l'arrivée du tramway, que nous évoquerons plus loin. Plusieurs programmes d'urbanisme sont lancés, en particulier sur le secteur Praud Ouest et du Génétais, l'AFU du Bois Marnier, à proximité de la Trocardière, ou encore boulevard Le Corbusier pour la construction de 80

logements sociaux (garantie d'emprunt votée en juin 1993). La ville connaît durant cette période une accélération du renouvellement du tissu urbain dans plusieurs quartiers anciens comme à Pont-Rousseau (rue Jean Fraix, à la Barbonnerie), rue des Frères Brégeon, ou à la Houssais avec l'ouverture de la rue Pasteur dans la rue M. Jouaud.... Plusieurs études d'urbanisme sont enfin lancées dans cette période : Le Clos des Isles, Ragon.... C'est en 1990 qu'est adopté le secteur d'aménagement dit de Confluent, à l'angle de la route de

Pornic et de l'avenue de la Libération ! Il faudra près de vingt cinq pour voir finalement se réaliser cette mutation importante pour la ville !

Une politique publique est également engagée dès 1990, celle de la petite enfance avec le projet de réaliser un accueil en crèches publiques sous la responsabilité d'une jeune élue municipale, Dominique Mérel. La démocratie locale devient un axe politique majeur, renouvelant les pratiques d'échanges avec les citoyens : en novembre 1992 est créé un Conseil Economique et Social Communal. Un grand équipement culturel voit le jour dans ce mandat : la nouvelle médiathèque Diderot inaugurée en 1991 dans l'ancienne église Saint-André, transformée par l'architecte Massimiliano Fuksas.

Plusieurs grands dossiers nécessitent alors une concertation et un dialogue renforcé avec les habitants, outre les projets d'aménagement. Ainsi, sitôt les élections municipales, s'appuyant sur la victoire de Jean-Marc Ayrault à Nantes, la coopération intercommunale dans le cadre du syndicat à vocation multiple (le SIMAN) est relancée. Le programme d'extension au sud Loire du réseau de tramway, débloqué par J. Floch à l'époque de Michel Chauty, voit le jour dès le début de la mandature et les négociations avec les riverains sont particulièrement sensibles pour acheminer le terminus de la ligne à la Trocardière, s'agissant notamment du tronçon entre les arrêts « *8 Mai* » et « *Balinière* », l'emprise touchant nombre de fonds de parcelles. La ligne sera finalement ouverte en 1992.

Un autre gros dossier implique beaucoup le maire, celui de l'installation de l'école de musique, avec les travaux nécessaires, dans le château de la Balinière, acquis sous le mandat précédent. Par ailleurs, deux nouveaux équipements réalisés par la ville, la halle de la Trocardière, le port de Plaisance de Trentemoult, doivent être délégués. Le dossier voirie rapide se concrétise avec l'ouverture du pont de Cheviré (1993) et du périphérique, enfin le pont de Pirmil sera élargi. Entre temps, la coopération intercommunale a franchi une nouvelle étape avec la création (1992) du district à fiscalité propre, succédant au SIMAN !

L'année 1993 est marquée par les élections législatives et le contexte politique particulièrement délicat dans lequel elles se tiennent, singulièrement à Rezé, la personnalité de Jacques Floch étant mise en cause dans une affaire immobilière sur fond de financement des partis politiques, tandis qu'à Bouguenais, son ancien rival à gauche, François Autain cède le fauteuil de maire à son adjointe Françoise Verchère.

L'affaire commence dès 1990 lorsque le député-maire de Rezé confie à un homme d'affaires, qui lui avait été recommandé pour sa capacité à réaliser des maisons de retraite, la concrétisation d'un projet en cours à Pont-Rousseau. La SEM de la Ville vend la construction en cours en l'état à une Société Civile Immobilière dont l'homme d'affaires devient le gérant. Mais la SCI et la SEM de la Ville entrent en contentieux, le montant de la vente n'étant pas honoré. Le chèque aurait disparu ! L'époque étant marquée par le financement frauduleux des partis politiques et par des rumeurs incontrôlées, un doute est entretenu sur la probité de Jacques Floch. L'imbroglio juridique durera 8 ans, au terme duquel Jacques Floch sera blanchi de toute responsabilité.

En septembre 1991, la presse faisant grand bruit autour des affaires et des partis politiques, le maire de St Sébastien, Yves Laurent, suppléant du député Jacques Floch se suicide ! Au creux de la vague, le contexte politique national étant peu favorable à la majorité présidentielle, Jacques Floch affronte difficilement les élections législatives. Contre toute attente, et malgré la défaite nationale de la gauche, le maire de Rezé garde son siège de député. À Rezé, au 1^{er} tour il n'avait pourtant obtenu que 33,9 %, le candidat communiste Jacques Guilbaud obtenant 6,6 %, le candidat écologiste 12,4 %, et le candidat du RPR 37,1 % ! Peu après ces élections, l'ex-premier ministre Pierre Bérégovoy est retrouvé mort, le président Mitterrand en faisant une victime des rumeurs et des campagnes de presse.

En 1994, le PS perd aux élections cantonales le canton de Bouaye (D. Prin est battu par le maire de Saint-Aignan, Claude Gobin) et il connaît une véritable déroute électorale, aux élections européennes. L'année suivante, en avril-mai, lors des élections présidentielles, Jacques Chirac est élu à la tête de l'État. A ce scrutin, à Rezé, le candidat RPR a obtenu au 1^{er} tour 36,2 % contre 34,1 pour le candidat du PS Lionel Jospin !

Le climat est à peine plus favorable quand s'engage la campagne des élections municipales de 1995 fixées au 11 juin, un mois après les présidentielles. Jacques Floch conduit une nouvelle fois une liste de rassemblement de la gauche « *Rezé ville solidaire* », François Crouigneau conduisant la liste de la nouvelle majorité présidentielle de droite « *Rezé Atout Cœur* ». La liste du député-maire sortant l'emporte pourtant largement par 9 635 voix (68,4 %) contre 4 447 voix (31,6 %) à la liste de son adversaire. La majorité municipale comprend 33 élus, l'opposition, 6 élus.

4 – 4^{ème} municipalité Floch (18 juin 1995 – 28 février 1999)

C'est le 18 juin 1995 que s'installe la quatrième et dernière municipalité de Jacques Floch. Alors que les deux premiers adjoints, Alain Guiné (solidarité et vie sociale) et Gilles Retière (coordination de la vie municipale) voient leurs délégations élargies à un véritable partage de la suppléance du maire, de nouveaux élus entrent au conseil municipal, où Daniel Prin fait son retour après son passage aux Sorinières. Il en est ainsi dans la majorité municipale avec Danièle Daunis-Ferraut (groupe socialiste) et de Gérard Allard (élu Mouvement des Citoyens) ; dans l'opposition c'est l'entrée de Philippe Seillier. Parmi les nouveaux adjoints, Dominique Mérel (éducation), Hubert Richard (sports) ou Gérard Guérin, élu communiste (santé). Deux conseillers subdélégués sont désignés : André Marti au personnel et Eric Plumer au logement. Les quatre représentants au district de l'agglomération sont Jacques Floch, Alain Guiné, Gilles Retière et Michèle Charpentier (cette dernière étant bientôt remplacée par André Marti, au conseil du 30 juin).

Après les grands travaux municipaux des précédents mandats de Jacques Floch, le temps est à la pause sur le plan des finances communales. Tandis que plusieurs aménagements urbains voient le jour à l'instar de l'immeuble de la place des Martyrs (devant l'Erdronnière), quelques voix discordantes s'expriment, au sein de la majorité, sur la délégation de la gestion du port de Trentemoult à la Société Esclan Entreprise (élus communistes) ou sur le dragage de ce port (G. Allard), voire sur la mise en place d'un groupement d'employeurs pour



Le château de la Balinière (cliché ville de Rezé)

l'insertion (élus communistes). Dans plusieurs quartiers, la ville s'étend avec le Clos des Isles et le percement du nouveau boulevard Jean Monnet. Après l'adoption de l'avant-projet sommaire (novembre 1995), le nouvel aménagement de l'école de musique et de danse au château de la Balinière verra bientôt les travaux de restauration lancés, initialement avec un projet d'auditorium bientôt reporté pour des raisons en partie financières. L'inauguration de l'école de musique et de danse à la Balinière se fera en 1999. L'école de sports lancée quelques années plus tôt (1991) bénéficie à partir de 1996 d'un conventionnement avec la ville. Bientôt se sera (1998) l'annonce de l'arrivée des Nouvelles Cliniques Nantaises à la confluence de la Sèvre avec la Loire.

À cette époque, les événements politiques nationaux précipitent une nouvelle donne pour Rezé. Après une fin d'année 1995 marquée par un mouvement social d'ampleur et une forte mobilisation de la jeunesse et une année 1996 difficile, le président Chirac dissout l'Assemblée Nationale fin avril 1997, provoquant de nouvelles élections législatives. Elles ont lieu les 25 mai et 1^{er} juin. Comme au plan national, à Rezé, la gauche emporte largement cette élection. Au 1^{er} tour, Jacques Floch réunit 7 328 suffrages (47,06 %) sur son nom tandis que le candidat communiste Jacques Guilbaud réalise le beau score de 1 253 voix (8,05 %), les différents candidats écologistes représentant environ 6 % des votes. À droite, le candidat UDF, Stéphane Urbanczyk ne réunit que 3 124 votes et 20,06 % ! Au second tour

Jacques Floch réunit 67,45 % des suffrages sur sa ville contre son adversaire de la droite et du centre.

Absorbé par son mandat national, Jacques Floch envisage sérieusement sa succession et, dès avril 1998, il met en concurrence ses deux « *dauphins* » Alain Guiné et Gilles Retière. En novembre, après un vote des militants socialistes rezéens, c'est le second qui est choisi pour succéder au député-maire. Il effectue le passage de relais lors d'un conseil municipal, le 28 février 1999, jour de ses 61 ans ! Une page de vingt et une années – soit un mandat égal à celui de Vigier dans la première moitié du XX^e siècle – se tourne pour la ville de Rezé.



Municipalité élue en 2001 avec Gilles Retière (collection privée)

¹ Témoignage oral recueilli par l'auteur les 17/12/2014, 27/02 et 20/04/2015

VERS LA MÉTROPOLE

À l'aube du XXI^e siècle, à bien des égards, la France entre dans une nouvelle ère. Après l'accession au pouvoir de la gauche, en 1981 et 1997 la V^e République connaît un nouveau cycle institutionnel, la cohabitation : sous la présidence de Mitterrand avec le gouvernement Chirac en 1986 ou le gouvernement Balladur en 1993 ; sous celle de Chirac avec le gouvernement Jospin en 1997.

Pensant prévenir une possible alternance aux législatives prévues en 1998, le chef de l'État dissout l'Assemblée Nationale en 1997 provoquant l'arrivée au pouvoir de la « gauche plurielle » avec Lionel Jospin comme premier ministre, une nouvelle participation de trois ministres communistes et l'entrée d'une ministre écologiste du mouvement « les Verts ». Durant cette nouvelle séquence qui dure cinq ans, la gauche tente d'imaginer une société à économie mixte et met en œuvre une nouvelle étape de la décentralisation renforçant l'intercommunalité. L'introduction du quinquennat pour la durée du mandat présidentiel bouleverse le rythme institutionnel. Réélu à la tête de l'État en 2002, après l'éviction dès le premier tour du candidat socialiste Lionel Jospin au profit du candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen, Jacques Chirac obtient une majorité de droite à l'Assemblée. Il conduit avec deux premiers ministres, Jean-Pierre Raffarin puis, à partir de 2005, Dominique de Villepin une politique d'intégration européenne soutenue et ce malgré le vote défavorable des Français au référendum sur le Traité Constitutionnel Européen. En 2007, l'élection présidentielle porte au pouvoir Nicolas Sarkozy qui, pour cela, a transformé le RPR en un nouveau mouvement au libéralisme assumé, l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire).

Sur le plan de l'administration des collectivités, l'État, depuis la loi de 1995, donne la possibilité aux communes de se transformer en communauté urbaine. Nantes, à la différence d'autres agglomérations, ne fait alors pas ce choix. Trop tôt, considère Jean-Marc Ayrault. Par contre l'agglomération est pionnière en créant, en 1996 une conférence consultative d'agglomération qui devient, sous la présidence de Jean-Joseph Régent, le conseil de développement, une instance reconnue et respectée largement en France.

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 supprime la structure intercommunale district. Il faut choisir entre communauté d'Agglomération et communauté Urbaine. Dès lors l'agglomération nantaise prend une nouvelle dimension avec la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et la création de la communauté urbaine le 1^{er} janvier 2001. Outre les compétences obligatoires (urbanisme, voirie), Nantes Métropole se dote de nombre de compétences optionnelles.

C'est dans ce contexte national qu'un nouveau maire à Rezé, Gilles Retière, agit avec un nouvel horizon, la construction de la métropole nantaise. Cette nouvelle ère se conjugue au présent.